

*Affaires courantes*

fiscale du ministère des Finances, démantèlement qui est survenu l'été dernier.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement une réponse au rapport.

[Français]

Monsieur le Président, j'aimerais souligner que le Comité a pris cette question au sérieux, d'où l'intention dans les moments qui suivront, de faire publier un avis, afin que ce rapport soit débattu et adopté par la Chambre.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Questions au *Feuilleton*. Je donnerai la parole au député qui invoque le Règlement après avoir entendu le député relativement aux questions au *Feuilleton*.

\* \* \*

### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, la question n° 92 inscrite au *Feuilleton* fera l'objet d'une réponse aujourd'hui.

[Texte]

Question n° 92—**Mme Hunter:**

Le gouvernement a-t-il alloué des ressources au développement de technologies d'exportation sans danger pour l'environnement et, dans l'affirmative, combien d'argent y a-t-il consacré et quel pourcentage de fonds fédéraux alloués à la recherche et au développement cela représente-t-il?

**L'hon. William Charles Winegard (ministre des Sciences):** Il est important de faire la distinction entre les technologies qui visent expressément à restaurer ou à protéger l'environnement et celles qui, bien que non directement liées à l'environnement, sont sans danger pour celui-ci.

Il est très difficile, tant sur le plan technique que sur celui des statistiques, de ventiler les dépenses en fonction de ces deux catégories. Néanmoins, on estime que, pour l'exercice 1991-1992, le gouvernement fédéral consacrera 3 287 millions de dollars à la R-D en général et 65 millions de dollars à la R-D axée sur l'environnement.

Ce dernier montant représente 2 p. 100 des fonds qui devraient être consacrés à la R-D en 1991-1992.

\* \* \*

[Traduction]

### QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRIQUE

**M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 118 marquée d'un astérisque?

Monsieur le Président, je demande que cette question soit imprimée dans le *hansard* comme si elle avait été lue.

[Texte]

Question No 118—**M. Duhamel:**

Pour chaque année depuis 1987-1988, quel a été le montant total des subventions versées par le gouvernement fédéral aux a) petites, b) moyennes, c) grandes entreprises?

**L'hon Gilles Loiseau (président du Conseil du trésor et ministre d'État (Finances)):** Le Bureau du contrôleur général du Canada m'informe comme suit:

Le montant des subventions et contributions versées par le gouvernement fédéral aux entreprises depuis 1987-1988 est le suivant par année financière:

1987-1988—2 849 321 460 \$

1988-1989—2 828 328 867 \$

1989-1990—2 926 137 890 \$

1990-1991—2 493 222 484 \$

Les renseignements ne sont pas disponibles pour les montants versés aux petites, moyennes et grandes entreprises.

[Traduction]

**M. Kempling:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Les questions énumérées par le secrétaire parlementaire ont fait l'objet d'une réponse. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

**M. Riis:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Conformément au paragraphe 39(5) du Règlement, un député peut demander au gouvernement de répondre dans les quarante-cinq jours à une question en particulier concernant le programme. Pour ce faire, il doit le signaler au moment où il dépose l'avis de sa question.